

EDUCATION

**CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

**SEANCE PUBLIQUE
DU 25 AVRIL 2002**

N° 2002-72

**03/ TRANSPORTS D'ENFANTS AU TITRE DES CENTRES DE LOISIRS
ET DES ECOLES**

Rapporteur : M. HAMM

Par délibération du 27 Avril 2000, notre Assemblée avait approuvé le lancement d'un marché à bons de commande sur appel d'offres d'une durée de un an reconductible 2 fois 1 an, pour la réalisation des divers transports organisés par la Ville en faveur des enfants.

Ce marché , passé avec la S.T.D.M, avait pris effet le 1^{er} Octobre 2000.

Il répondait aux besoins suivants :

- Centres de loisirs : Le fonctionnement des centres de loisirs municipaux (club du mercredi, centres de loisirs des vacances de Février, Pâques et d'Eté) nécessite le transport quotidien des enfants entre leurs points de rassemblement et le centre où ils sont accueillis pendant la journée.

Pendant les centres, des sorties avec transports sont également organisées.

- Ecoles : Le transport des enfants des écoles est à assurer pendant toute l'année scolaire :

- . le transport par car concerne :
 - 7 écoles pour la restauration scolaire,
 - 23 écoles pour la prévention routière,
 - 16 écoles pour le Contrat Educatif Local,
 - 10 écoles pour les sorties éducatives du Mont Choisy,
 - et quelques transports spécifiques (Rallye de la Liberté par exemple).

Le marché n'est pas reconduit pour une 3^{ème} période et un nouvel appel d'offres doit être lancé.

Compte tenu de l'arrêt du fonctionnement du car municipal, le nouveau marché doit intégrer l'ensemble des prestations qu'il assurait jusqu'à présent, pour un service identique et de même qualité.

Il est donc proposé à notre Assemblée de passer un marché à bons de commande sur appel d'offres d'une durée de 3 ans (1 an reconductible deux fois), qui prendra effet au 1^{er} Octobre 2002.

Son seuil minimal est fixé à 120 000 €H.T.et son seuil maximal à 360 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Education du 25 Mars 2002

VU l'avis favorable de la Commission Jeunesse du 8 Avril 2002

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 Avril 2002

OUI l'exposé qui précède,

DECIDE de lancer un marché à bons de commande sur appel d'offres d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Octobre 2002 pour les transports organisés par la Ville de Châlons en Champagne en faveur des enfants des écoles et des centres de loisirs municipaux.

AUTORISE Monsieur le Député Maire à lancer un marché à bons de commande sur appel d'offres et à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue.


DIT que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2002 – et seront prévus chaque année au Budget Primitif.

**Le Rapporteur,
Signé : M. HAMM**

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal 35 voix pour et 8 voix contre,
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE,

<p>LE DEPUTE-MAIRE Signé : Bruno BOURG BROC Certifié exécutoire compte tenu de la réception à la Préfecture le 2 MAI 2002 et de la date de publication le 30 AVRIL 2002</p>	<p>Pour le Maire, par délégation, le Directeur Général  Eric AMELINE</p>
---	---